

Communiqué de presse

11 septembre 2015

Droit de réponse suite à l'article de France Mayotte Matin du 9 septembre 2015

CABINET

Réf. n°
/Cab/CM.

Affaire suivie par :
Charlotte MONJOU
Téléphone :
02 69 61 89 75
Télécopie :
02 69 61 09 87
Courriel :
presse
@ac-mayotte.fr

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

C'est à la demande du Vice-rectorat que Monsieur le Procureur s'est saisi de l'affaire et il est remercié d'avoir engagé l'action.

La décision de mesure conservatoire prise par le Vice-rectorat à l'égard de Madame l'inspectrice s'inscrit dans la procédure usuelle ; elle ne préjuge en rien du résultat et permet de garantir la sérénité de toutes les parties.

Pendant l'instruction, la circonscription de Dombéni est gérée par le Vice-rectorat qui reste très vigilant d'un bon fonctionnement conforme à la mission du service public d'éducation.

Nathalie Costantini
Vice-recteur de Mayotte